

Championnat de France Parabadminton Règlement

Règlement

adoption : [CA du 18 avril et 4 juillet 2020](#)
entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2020
validité : permanente
secteur : Diversité des pratiques
remplace : Chapitre 04.05-2019/1
nombre de pages : 3 + 4 annexes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. GENERALITES

1.1. Définitions

On entend par championnat de France une compétition attribuant des titres fédéraux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

Le Championnat de France Parabadminton est ouvert aux joueurs ayant un handicap physique [ou auditif](#).

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

2. PARTICIPATION

Cette participation est limitée dans les conditions décrites ci-après.

2.1. Nationalité

Les critères de participation concernant la nationalité sont définis dans le règlement du statut des étrangers, chapitre 2. du Guide du badminton, article 3.

2.2. Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats de France les joueurs régulièrement licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions visées.

2.3. Critères d'admission

Sous réserve des conditions ci-dessus, peuvent être admis les joueurs autorisés à jouer en Parabadminton pour la saison en cours, demandeurs et justifiant des meilleurs résultats.

2.4. Catégories de Handicap

Six groupes sont constitués :

- **WH 1** = Fauteuil sans abdos ;
- **WH 2** = Fauteuil avec abdos ;
- **SL 3** = Debout membre inférieur ;
- **SL 4** = Debout membre inférieur ;
- **SU 5** = Debout membre supérieur ;
- **SH 6** = Nanisme ;
- **DA** = [Handicap auditif](#).

Une fiche technique présente les différentes catégories en Annexe 2.

3. MODALITES D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les joueurs désirant participer sont tenus de respecter les modalités ci-après. Leur non-respect peut entraîner le refus d'une inscription.

3.1. Contenu des engagements

Les engagements sont à effectuer soit directement par le joueur, soit par son club.

Les engagements sont constitués par les pièces suivantes :

- formulaire individuel figurant en annexe 04.05.F1 dûment rempli et paraphé par le joueur (ou en ligne si la fédération a mis en place ce dispositif) ;
- règlement des droits d'inscription.

3.2. Droits d'inscription

L'inscription est soumise au versement de droits d'inscription pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits sont à verser par le joueur ou le club au moyen d'un chèque signé libellé à l'ordre de la FFBaD ou par virement.

Le montant des droits d'inscription est précisé en annexe pour chaque discipline.

En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié, les droits d'inscription restent acquis à la Fédération (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions).

3.3. Délais

Les engagements et le règlement des droits d'inscription doivent parvenir au siège fédéral par courrier accompagné du chèque dans les délais requis ou se faire en ligne [auprès de la fédération](#).

Ces délais sont établis par instruction annuelle émise par la Commission.

3.4. Référencement

Toute personne désirant participer au Championnat de France devra obligatoirement être référencée dans une des catégories décrites à l'article 2.4. Si c'est possible, [pour les personnes en situation de handicap physique](#), la réglementation BWF concernant la classification sera priorisée et devra être appliquée et respectée. [Pour les personnes en situation de handicap auditif, c'est la réglementation ICSD \(International committee of sports for the deaf\) qui est en vigueur, avec une adaptation éventuelle de la perte auditive minimum pour le championnat de France Parabadminton \(Voir Annexe Fiche technique\).](#)

3.5. Appareillage

[Le port d'appareillage auditif est interdit pour la catégorie DA à partir de la chambre d'appel et jusqu'à la fin du match sous peine de sanctions.](#)

4. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1. Structure de la compétition

- Le nombre de joueurs admis dans les tableaux [est de :](#)
 - [16 pour les tableaux de simples ;](#)
 - [12 paires pour les tableaux de doubles ;](#)
- [En cas de dépassement du nombre d'inscrits dans un tableau, le critère de départage est le classement ;](#)
- Le mode de compétition consiste en poules suivies d'un tableau d'élimination directe ;
- Les têtes de série sont désignées suite aux classifications par l'entraîneur national en charge du Parabadminton, en collaboration avec le juge arbitre.

4.2. Journée de classification

Une journée de classification se déroule la veille du championnat. La participation à cette journée est obligatoire pour les joueurs qui ne sont pas encore classifiés.

[Les joueurs ayant un handicap auditif devront prouver leur handicap préalablement à la compétition par la fourniture d'un audiogramme valide \(voir annexe 3 Audiogramme\).](#)

4.3. Arbitrage

Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un juge-arbitre désigné par la Commission Fédérale des Officiels Techniques (CFOT). Celui-ci doit veiller à l'égalité de traitement de tous les compétiteurs et à l'application de l'ensemble des règlements édictés par la BWF et la FFBaD et applicables à la compétition concernée.

La validité des inscriptions ayant été vérifiée par le secrétariat fédéral lors de leur réception, le juge-arbitre n'aura à vérifier que l'identité des joueurs présents. Il s'assurera du bon arbitrage des matches et conseillera les arbitres.

Les arbitres seront également désignés par la CFOT.

5. MODALITES D'APPLICATION

La Commission Fédérale des Compétitions [est](#) chargée de veiller à la bonne application de ce règlement, [en relation avec les experts sur ces sujets](#).

6. ANNEXES ET FORMULAIRES

- Annexe 1 Disposition spécifique à la saison
- Annexe 2 Fiche technique terrain
- [Annexe 3](#) [Modèle Audiogramme pour le médecin](#)
- Formulaire 1 [Formulaire](#) d'engagement